



# L'Unicef et la CIDE : application

© UNICEF France/Scarlatine



## INTRODUCTION

Le 26 janvier 1945, l'ONU vit le jour. Ses objectifs étaient d'assurer la paix dans le monde et de protéger les droits de l'Homme dans le monde entier.

En 1946, la famine et la maladie menaçant les enfants d'Europe, **les Nations unies créèrent l'Unicef pour leur fournir une aide d'urgence**. En 1953, celui-ci s'intégra de façon permanente à l'ONU.

Aujourd'hui, il est implanté dans plus de 150 pays. Pour appuyer cette organisation internationale, il existe dans les pays industrialisés, 36 comités nationaux (tels que l'Unicef France).

L'article 45 de la **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)** énonce que l'Unicef est tenu de promouvoir et de veiller au respect des droits de l'enfant. Autrement dit, la Convention internationale des droits de l'enfant est la « colonne vertébrale » de l'Unicef.

## QU'EST-CE QUE L'UNICEF ?

**L'Unicef, Fonds des Nations unies pour l'enfance** (abrégié en Unicef pour United Nations of International Children's Emergency Fund en anglais), est l'agence des Nations unies spécifiquement consacrée à l'enfance. Il intervient dans plus de 150 pays dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de la protection des enfants contre la violence et l'exploitation.

## L'ACTION DE L'UNICEF POUR FAIRE APPLIQUER LA CIDE

- L'Unicef **intervient dans plus de 150 pays** en leur apportant son soutien en matière de santé, d'éducation, de protection...
- L'Unicef **coopère avec d'autres organisations internationales et locales** pour mettre en place ses programmes.
- L'Unicef **assiste le Comité des droits de l'enfant** en participant à son expertise grâce à la publication de rapports précis et chiffrés sur la situation des enfants.
- L'Unicef **mène des activités de plaidoyer** pour sensibiliser les États et le grand public à la situation des enfants.
- **En résumé, toutes les actions de l'Unicef ont comme but ultime la reconnaissance et le respect des droits de l'enfant !**

## FOCUS SUR LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Les États doivent soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces droits deux ans après avoir ratifié la CIDE, puis tous les cinq ans, au **Comité des droits de l'enfant**. Instauré en 1991 et basé à Genève, ce comité est chargé de surveiller la façon dont les États appliquent la Convention.

- Il est au cœur du processus de surveillance de l'application de la CIDE.
- Il se compose de 18 experts internationaux élus pour un mandat de 4 ans.
- Il surveille l'application de la CIDE.
- Il examine et commente les rapports remis par les États parties 2 ans après la ratification, puis tous les 5 ans.
- Il suit les progrès accomplis.



- Il encourage les États à prendre des mesures spécifiques pour les enfants.
- Il remet un rapport sur ses activités à l'Assemblée générale de l'ONU tous les 2 ans.

## EXPLOITATIONS PÉDAGOGIQUES

### Les problématiques soulevées

- **La CIDE, un engagement à modifier ou à adapter les lois nationales** : en acceptant d'honorer les obligations stipulées dans la CIDE (en la ratifiant ou en y adhérant), les gouvernements se sont engagés à défendre et à garantir les droits des enfants, à prendre « toutes les mesures législatives, administratives et autres mesures appropriées » ainsi qu'à répondre de ces engagements devant la communauté internationale.
- **Surveiller le respect des obligations des États** : les États parties se sont engagés à signaler ces mesures au Comité des droits de l'enfant, le groupe d'experts chargé de surveiller sa mise en œuvre. Aux termes de la CIDE, l'Unicef a l'obligation juridique de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant en soutenant les travaux du Comité des droits de l'enfant.

### Activités et pistes de réflexion possibles (à adapter en fonction de l'âge des enfants)

- Réfléchir à l'application des règles dans la classe ou le collège (règles de vie, règlement intérieur : par qui, comment, quand...) pour construire un schéma simple, puis comparer avec l'application de la CIDE (engagement, Comité, Unicef, associations, gouvernements, enfants...) en faisant apparaître les interactions.
- Découverte des actions de l'Unicef à l'aide d'Internet.